

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date : 15/11/2022	Objet : Travaux sur la falaise de Badefols-sur-Dordogne (RD29)

Falaise des Roches Blanches à Badefols-sur-Dordogne : les usagers invités à respecter les déviations mises en place

Les travaux menés sur la falaise des Roches Blanches surplombant la route départementale n°29 à Badefols-sur-Dordogne, ont conduit le Conseil départemental de la Dordogne à interdire la circulation sur cette portion de l'axe jusqu'au 2 décembre.

Dans ce cadre, le Département a mis en place deux déviations pour tous les véhicules entre le Buisson-de-Cadouin et Lalinde via Beaumont et le Bugue :

- dans le sens le Buisson-de-Cadouin vers Lalinde, la déviation emprunte les routes départementales n°51^E et 31^{E1} en direction du Bugue, puis la route départementale n°703 jusqu'à Lalinde via Pézuls ;
- dans le sens Lalinde vers Le Buisson-de-Cadouin, la déviation emprunte la route départementale n°660 jusqu'à Beaumont-en-Périgord, puis la route départementale n°25 en direction du Buisson-de-Cadouin.

Les conditions météorologiques actuelles et les incidents intervenus récemment sur les voies communales de Badefols-sur-Dordogne ont conduit le maire de la commune à prendre un arrêté interdisant toute circulation, à l'exception de celles des riverains (Trémolat, Calès et Badefols-sur-Dordogne), sur les voies communales de Viralet et La Garenne, dès mercredi 16 novembre.

Pour la sécurité de tous, les usagers sont invités à respecter ces dispositions.